



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, les trente et un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Francis LARROQUE Maire, Amandine Poustis, Jérémy Lauda Stanislas Saint-Antoine, Sandra Bergerot, Fabienne Candau, Jean-Marc Haramboure, Christian Gracia, Fannie Laffitte, Nathalie Mousquez, Jean Nicaut, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : ...

Mme Fabienne Candau a été désignée comme secrétaire de séance.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de la séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR:

- Délibération : Vote du compte financier Unique 2025 (CFU)
- Délibération : Affection du Résultat 2025
- Délibération : Fixation des taux des impôts locaux 2026
- Délibération : Attribution de subvention aux associations pour l'année 2026
- Délibération : Détermination du type d'articles à imputer au poste comptable 623 du budget primitif 2026
- Délibération : Vote du Budget primitif 2026
- Délibération : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Délibération : Désignation du correspondant défense pour la Commune de Loubieng
- Délibération : Désignation du correspondant Sécurité Routière pour la Commune de Loubieng
- Délibération : Désignation du représentant incendie et secours

Questions diverses :

- Point de situation sur la construction de l'atelier communal
- Point de situation sur l'étude de sol pour le logement communal
- Composition des commissions communales : voirie, MCLV, agriculture



Membres en exercice	11
Membres présents	11
Membres absents	0
Pouvoir donné	0
Nombres votes	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2026-16

Objet : Affectation du Résultat 2025

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	313 317.77 €		60 420.53 €	482 665.17 € 13 635,00 €	469 030.17 €	- 95 294.87 €
FONCT	192 970.50 €	114 059.15 €	54 813.47 €			133 724.82 €

Déficit ou excédent d'investissement (ligne 001) : 373 738.30€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet 95 291.87 €

de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	133 724.82 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	95 291.87 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	34 4832.95 €
Total affecté au c/ 1068 :	95 291.87 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Loubieng,

le 1^{er} avril 2026

Le Maire

Francis LARROQUE





Mairie de Loubieng
400 chemin de l'église
64300 LOUBIENG
Tél : 05 59 69 19 11
commune-de-loubieng@orange.fr

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 064-216405811-20260331-202615CFU-BF



Folio 2026/021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, les trente et un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Francis LARROQUE Maire, Amandine Poustis, Jérémy Lauda Stanislas Saint-Antoine, Sandra Bergerot, Fabienne Candau, Jean-Marc Haramboure, Christian Gracia, Fannie Laffitte, Nathalie Mousquez, Jean Nicaut, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : ...

Mme Fabienne Candau a été désignée comme secrétaire de séance.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de la séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR:

- Délibération : Vote du compte financier Unique 2025 (CFU)
- Délibération : Affectation du Résultat 2025
- Délibération : Fixation des taux des impôts locaux 2026
- Délibération : Attribution de subvention aux associations pour l'année 2026
- Délibération : Détermination du type d'articles à imputer au poste comptable 623 du budget primitif 2026
- Délibération : Vote du Budget primitif 2026
- Délibération : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Délibération : Désignation du correspondant défense pour la Commune de Loubieng
- Délibération : Désignation du correspondant Sécurité Routière pour la Commune de Loubieng
- Délibération : Désignation du représentant incendie et secours

Questions diverses :

- Point de situation sur la construction de l'atelier communal
- Point de situation sur l'étude de sol pour le logement communal
- Composition des commissions communales : voirie, MCLV, agriculture



Membres en exercice	11
Membres présents	11
Membres absents	0
Pouvoir donné	0
Nombres votes	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Délibération N° 2026-15

Objet : Vote du compte financier Unique 2025 (CFU)

Monsieur Francis LARROQUE, Maire de la Commune, s'est retiré pour laisser la Présidence à Monsieur Jérémy LAUDA, 1^{er} adjoint au Maire, pour le vote du Compte Financier Unique.

Le Conseil Municipal vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête les comptes ainsi :

Investissement :

<u>Dépenses :</u>	Prévu :	656 164.54 €	656 164.54 €
	Réalisé :		88 772.17 €
	Reste à réaliser :		482 665.17 €

<u>Recettes :</u>	Prévu :	342 816.77 €	656 134.54 €
	Réalisé :		462 510.47 €
	Reste à réaliser :		13 635.00 €

Fonctionnement :

<u>Dépenses :</u>	Prévu :	397 560.51 €	397 560.51 €
	Réalisé :		270 601.90 €
	Reste à réaliser :		0.00 €

<u>Recettes :</u>	Prévu :	318 649.16 €	397 560.51 €
	Réalisé :		404 326.78 €
	Reste à réaliser :		0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	373 738.30 €
Fonctionnement :	133 724.82 €
Résultat global :	507 463.12 €

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Loubieng,
le 1er avril 2026

Le Maire
Francis LARROQUE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, les trente et un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Francis LARROQUE Maire, Amandine Poustis, Jérémy Lauda Stanislas Saint-Antoine, Sandra Bergerot, Fabienne Candau, Jean-Marc Haramboure, Christian Gracia, Fannie Laffitte, Nathalie Mousquez, Jean Nicaud, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : ...

Mme Fabienne Candau a été désignée comme secrétaire de séance.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de la séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR:

- Délibération : Vote du compte financier Unique 2025 (CFU)
- Délibération : Affectation du Résultat 2025
- Délibération : Fixation des taux des impôts locaux 2026
- Délibération : Attribution de subvention aux associations pour l'année 2026
- Délibération : Détermination du type d'articles à imputer au poste comptable 623 du budget primitif 2026
- Délibération : Vote du Budget primitif 2026
- Délibération : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Délibération : Désignation du correspondant défense pour la Commune de Loubieng
- Délibération : Désignation du correspondant Sécurité Routière pour la Commune de Loubieng
- Délibération : Désignation du représentant incendie et secours

Questions diverses :

- Point de situation sur la construction de l'atelier communal
- Point de situation sur l'étude de sol pour le logement communal
- Composition des commissions communales : voirie, MCLV, agriculture



Mairie de Loubieng
400 chemin de l'église
64300 LOUBIENG
Tél : 05 59 69 19 11
commune-de-loubieng@orange.fr

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 064-216405811-20260331-202617TXIMP-BF



Membres en exercice	11
Membres présents	11
Membres absents	0
Pouvoir donné	0
Nombres votes	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2026-17

Objet : Fixation des taux des impôts locaux 2026

Monsieur le Maire expose qu'il doit être voté les taux d'imposition communaux pour l'année 2026

Par conséquent, il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition concernant, la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB), la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) et la Taxe d'Habitation sur les Résidences secondaires (THS).

Pour rappel à l'assemblée les taux d'imposition pour l'année 2026 étaient les suivants :

TAXES	RAPPEL TAUX 2025	BASES NOTIFIEES 2026	TAUX 2026	PRODUIT ATTENDU 2026
TFB	25,52%	563 300 €	26,52%	149 387 €
TFNB	46,97%	52 400 €	46,97%	24 612 €
TFRS	10 ,61%	60 400 €	10,61%	6 408 €
TOTAL				180 048€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

FIXE à l'unanimité les taux d'imposition comme suit

- Taxe Foncière Bâti..... 26.52 %**
- Taxe Foncière Non Bâti..... 46.97 %**
- Taxe Habitation sur les Résidence Secondaires..... 10.61 %**

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Loubieng,
le 1^{er} avril 2026
Le Maire
Francis LARROQUE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, les trente et un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Francis LARROQUE Maire, Amandine Poustis, Jérémy Lauda Stanislas Saint-Antoine, Sandra Bergerot, Fabienne Candau, Jean-Marc Haramboure, Christian Gracia, Fannie Laffitte, Nathalie Mousquez, Jean Nicaut, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : ...

Mme Fabienne Candau a été désignée comme secrétaire de séance.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de la séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR:

- Délibération : Vote du compte financier Unique 2025 (CFU)
- Délibération : Affection du Résultat 2025
- Délibération : Fixation des taux des impôts locaux 2026
- Délibération : Attribution de subvention aux associations pour l'année 2026
- Délibération : Détermination du type d'articles à imputer au poste comptable 623 du budget primitif 2026
- Délibération : Vote du Budget primitif 2026
- Délibération : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Délibération : Désignation du correspondant défense pour la Commune de Loubieng
- Délibération : Désignation du correspondant Sécurité Routière pour la Commune de Loubieng
- Délibération : Désignation du représentant incendie et secours

Questions diverses :

- Point de situation sur la construction de l'atelier communal
- Point de situation sur l'étude de sol pour le logement communal
- Composition des commissions communales : voirie, MCLV, agriculture



Mairie de Loubieng
400 chemin de l'église
64300 LOUBIENG
Tél : 05 59 69 19 11
commune-de-loubieng@orange.fr

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 064-216405811-20260331-202618DASSOS-BF



Membres en exercice	11
Membres présents	11
Membres absents	0
Pouvoir donné	0
Nombres votes	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2026-18

Objet : Attribution de subvention aux associations pour l'année 2026

Monsieur le Maire rappelle que les diverses associations siégeant dans la commune demandent des aides financières versées sous formes de subventions communales. Il rappelle alors les sommes versées en 2025 à ces associations.

6574 Subventions 2025	Nom Association	Montant en €
ACCA de Loubieng		300.00 €
APE des Quatre Moulins		685.00 €
Mémoire du Canton Du Laà et ses Vallées		180.00 €
Comité des fêtes		400.00 €
Comice agricole		30.00 €
Centre de Santé du Bassin de Lacq Santat		100.00€
TOTAL		3 470.63 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de subvention au titre de 2026 et demande d'en définir les montants.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

ACCEPTE le tableau présenté ci-après :

6574 Subventions 2025	Nom Association	Montant en €
ACCA de Loubieng		300.00 €
APE des Quatre Moulins		685.00 €
Mémoire du Canton Du Laà et ses Vallées		180.00 €
Comité des fêtes		400.00 €
Comice agricole		30.00 €
Centre de Santé du Bassin de Lacq Santat		100.00 €
TOTAL		1695.00 €

CHARGE le Maire de procéder aux formalités nécessaires au mandatement des sommes votées,

DEMANDE au Maire de procéder à l'actualisation du document annexe budgétaire du budget primitif 2026 tel qu'il est présenté en annexe.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Loubieng,
le 1^{er} avril 2026
Le Maire
Francis LARROQUE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, les trente et un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Francis LARROQUE Maire, Amandine Poustis, Jérémy Lauda Stanislas Saint-Antoine, Sandra Bergerot, Fabienne Candau, Jean-Marc Haramboure, Christian Gracia, Fannie Laffitte, Nathalie Mousquez, Jean Nicaud, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : ...

Mme Fabienne Candau a été désignée comme secrétaire de séance.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de la séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR:

- Délibération : Vote du compte financier Unique 2025 (CFU)
- Délibération : Affectation du Résultat 2025
- Délibération : Fixation des taux des impôts locaux 2026
- Délibération : Attribution de subvention aux associations pour l'année 2026
- Délibération : Détermination du type d'articles à imputer au poste comptable 623 du budget primitif 2026
- Délibération : Vote du Budget primitif 2026
- Délibération : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Délibération : Désignation du correspondant défense pour la Commune de Loubieng
- Délibération : Désignation du correspondant Sécurité Routière pour la Commune de Loubieng
- Délibération : Désignation du représentant incendie et secours

Questions diverses :

- Point de situation sur la construction de l'atelier communal
- Point de situation sur l'étude de sol pour le logement communal
- Composition des commissions communales : voirie, MCLV, agriculture



Mairie de Loubieng
400 chemin de l'église
64300 LOUBIENG
Tél : 05 59 69 19 11
commune-de-loubieng@orange.fr

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 064-216405811-20260331-202620BP26-BF



Membres en exercice	11
Membres présents	11
Membres absents	0
Pouvoir donné	0
Nombres votes	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2026-20

Objet : Vote du Budget primitif 2026

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée délibérante le budget primitif de l'exercice 2026 et lui demande de se prononcer.

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité.

Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance.

Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

ADOPTE le budget 2026 qui se résume de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	364 973.32 Euros
Recettes de fonctionnement	364 973.32 Euros
Dépenses d'investissement	707 471.69 Euros
Recettes d'investissement	707 471.69 Euros

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Loubieng,
le 1^{er} avril 2026
Le Maire
Francis LARROQUE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, les trente et un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Francis LARROQUE Maire, Amandine Poustis, Jérémy Lauda Stanislas Saint-Antoine, Sandra Bergerot, Fabienne Candau, Jean-Marc Haramboure, Christian Gracia, Fannie Laffitte, Nathalie Mousquez, Jean Nicaud, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : ...

Mme Fabienne Candau a été désignée comme secrétaire de séance.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de la séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR:

- Délibération : Vote du compte financier Unique 2025 (CFU)
- Délibération : Affectation du Résultat 2025
- Délibération : Fixation des taux des impôts locaux 2026
- Délibération : Attribution de subvention aux associations pour l'année 2026
- Délibération : Détermination du type d'articles à imputer au poste comptable 623 du budget primitif 2026
- Délibération : Vote du Budget primitif 2026
- Délibération : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Délibération : Désignation du correspondant défense pour la Commune de Loubieng
- Délibération : Désignation du correspondant Sécurité Routière pour la Commune de Loubieng
- Délibération : Désignation du représentant incendie et secours

Questions diverses :

- Point de situation sur la construction de l'atelier communal
- Point de situation sur l'étude de sol pour le logement communal
- Composition des commissions communales : voirie, MCLV, agriculture



Membres en exercice	11
Membres présents	11
Membres absents	0
Pouvoir donné	0
Nombres votes	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2026-19

Objet : Détermination du type d'articles à imputer au poste comptable 623 du budget primitif 2026

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est souhaitable que le Conseil Municipal prenne une délibération de principe autorisant l'engagement de telle ou telle catégorie de dépenses à imputer à l'article 623. Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE l'engagement des catégories de dépenses suivantes et leur imputation à l'article 623 dans le Budget Primitif 2025 dans la limite de l'enveloppe budgétaire de cet article:

- Inauguration suite à réception des travaux (fleurs, buffet, sonorisation, ...)
- Fleurs, buffets et autres cadeaux au bénéfice de personnes ayant œuvré pour la collectivité (naissance, mariage, décès, départ à la retraite, Noël du personnel, nouvel-an, ...)
- Coupes et cadeaux alimentaires à remettre à l'occasion des diverses manifestations sportives, caritatives ou festives (fêtes, tournois, courses, ...)
- Repas annuel offert aux aînés de la commune,
- Gerbes de fleurs à l'occasion des cérémonies de commémorations,
- Plus généralement, pourront être mandatés sur cet article tous les biens accessoires et services ayant un rapport avec les événements, fêtes et cérémonies.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Loubieng,
le 1^{er} avril 2026
Le Maire
Francis LARROQUE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, les trente et un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Francis LARROQUE Maire, Amandine Poustis, Jérémy Lauda Stanislas Saint-Antoine, Sandra Bergerot, Fabienne Candau, Jean-Marc Haramboure, Christian Gracia, Fannie Laffitte, Nathalie Mousquez, Jean Nicaut, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : ...

Mme Fabienne Candau a été désignée comme secrétaire de séance.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de la séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR:

- Délibération : Vote du compte financier Unique 2025 (CFU)
- Délibération : Affection du Résultat 2025
- Délibération : Fixation des taux des impôts locaux 2026
- Délibération : Attribution de subvention aux associations pour l'année 2026
- Délibération : Détermination du type d'articles à imputer au poste comptable 623 du budget primitif 2026
- Délibération : Vote du Budget primitif 2026
- Délibération : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Délibération : Désignation du correspondant défense pour la Commune de Loubieng
- Délibération : Désignation du correspondant Sécurité Routière pour la Commune de Loubieng
- Délibération : Désignation du représentant incendie et secours

Questions diverses :

- Point de situation sur la construction de l'atelier communal
- Point de situation sur l'étude de sol pour le logement communal
- Composition des commissions communales : voirie, MCLV, agriculture



Membres en exercice	11
Membres présents	11
Membres absents	0
Pouvoir donné	0
Nombres votes	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2026-23

Objet : Désignation du correspondant Sécurité Routière pour la Commune de Loubieng

Les maires ont un rôle important à assurer dans la lutte contre l'insécurité routière, du fait de leurs multiples domaines de compétences qui peuvent avoir un impact direct ou indirect sur la sécurité routière : les aménagements urbains, la réglementation de la vitesse, la définition et la mise en œuvre des documents d'urbanisation, les activités scolaires ou parascolaires, les activités associatives... .

Des progrès ont été réalisés mais cette évolution reste fragile.

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques a mis en place le réseau des élus référents sécurité routière.

Dans ce cadre un bilan a été réalisé. Les objectifs du réseau sont de favoriser les échanges d'information et d'expériences ainsi que d'organiser des stratégies d'actions coordonnées. L'existence de ce réseau permet d'améliorer l'efficacité et la cohérence globale de la politique de sécurité routière.

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques fait part aux maires du département du souhait que chaque conseil municipal désigne en son sein un élu qui sera le référent sécurité routière de la commune.

Il est proposé de désigner *Francis LARROQUE* comme référent sécurité routière de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner un correspondant sécurité routière,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- approuve la désignation de *Francis LARROQUE* comme référent sécurité routière.

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente décision :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées – Atlantiques,
- Madame la Ministre de la Défense

Fait à Loubieng,
le 1^{er} avril 2026
Le Maire
Francis LARROQUE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, les trente et un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Francis LARROQUE Maire, Amandine Poustis, Jérémy Lauda Stanislas Saint-Antoine, Sandra Bergerot, Fabienne Candau, Jean-Marc Haramboure, Christian Gracia, Fannie Laffitte, Nathalie Mousquez, Jean Nicaut, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : ...

Mme Fabienne Candau a été désignée comme secrétaire de séance.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de la séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR:

- Délibération : Vote du compte financier Unique 2025 (CFU)
- Délibération : Affection du Résultat 2025
- Délibération : Fixation des taux des impôts locaux 2026
- Délibération : Attribution de subvention aux associations pour l'année 2026
- Délibération : Détermination du type d'articles à imputer au poste comptable 623 du budget primitif 2026
- Délibération : Vote du Budget primitif 2026
- Délibération : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Délibération : Désignation du correspondant défense pour la Commune de Loubieng
- Délibération : Désignation du correspondant Sécurité Routière pour la Commune de Loubieng
- Délibération : Désignation du représentant incendie et secours

Questions diverses :

- Point de situation sur la construction de l'atelier communal
- Point de situation sur l'étude de sol pour le logement communal
- Composition des commissions communales : voirie, MCLV, agriculture



Membres en exercice	11
Membres présents	11
Membres absents	0
Pouvoir donné	0
Nombres votes	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2026-25

Délibération : Annule et remplace la délibération du 20 mars 2026 pour erreur matérielle (2026-11), texte interverti avec la délibération (2026-10 du 20 mars 2026)

Objet : Désignation des représentants de la Commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des 4 Moulins (SIVU des 4 Moulins)

Monsieur le Maire expose que le renouvellement des membres du Conseil Municipal entraîne celui des membres représentant la commune auprès du SIVU des 4 Moulins qui gère le fonctionnement de l'école.

Après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des représentants et

NOMME comme représentants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des 4 Moulins en tant que

- Représentants titulaires

- Monsieur Francis LARROQUE
- Madame Nathalie MOUSQUEZ
- Madame Sandra BERGEROT

- Représentants Suppléants

- M Jean-Marc HARAMBOURE
- M Jean NICAUT
- Mme Fabienne CANDAU

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération

- à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques
- à Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des 4 Moulins

Fait à Loubieng,
le 1^{er} avril 2026
Le Maire
Francis LARROQUE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, les trente et un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Francis LARROQUE Maire, Amandine Poustis, Jérémy Lauda Stanislas Saint-Antoine, Sandra Bergerot, Fabienne Candau, Jean-Marc Haramboure, Christian Gracia, Fannie Laffitte, Nathalie Mousquez, Jean Nicaut, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : ...

Mme Fabienne Candau a été désignée comme secrétaire de séance.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de la séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR:

- Délibération : Vote du compte financier Unique 2025 (CFU)
- Délibération : Affection du Résultat 2025
- Délibération : Fixation des taux des impôts locaux 2026
- Délibération : Attribution de subvention aux associations pour l'année 2026
- Délibération : Détermination du type d'articles à imputer au poste comptable 623 du budget primitif 2026
- Délibération : Vote du Budget primitif 2026
- Délibération : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Délibération : Désignation du correspondant défense pour la Commune de Loubieng
- Délibération : Désignation du correspondant Sécurité Routière pour la Commune de Loubieng
- Délibération : Désignation du représentant incendie et secours

Questions diverses :

- Point de situation sur la construction de l'atelier communal
- Point de situation sur l'étude de sol pour le logement communal
- Composition des commissions communales : voirie, MCLV, agriculture



Mairie de Loubieng
400 chemin de l'église
64300 LOUBIENG
Tél : 05 59 69 19 11
commune-de-loubieng@orange.fr

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 064-216405811-20260331-202624ARRPI-DE



Membres en exercice	11
Membres présents	11
Membres absents	0
Pouvoir donné	0
Nombres votes	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2026-24

Délibération : Annule et remplace la délibération du 20 mars 2026 pour erreur matérielle (2026-10), texte interverti avec la délibération (2026-011 du 20 mars 2026)

Objet : Désignation des représentants de la Commune au Regroupement Pédagogique Intercommunal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le récent renouvellement du Conseil Municipal entraîne celui des délégués de la commune au Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Invité à se prononcer et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

NOMME comme représentant de la commune auprès du Regroupement Pédagogique Intercommunal

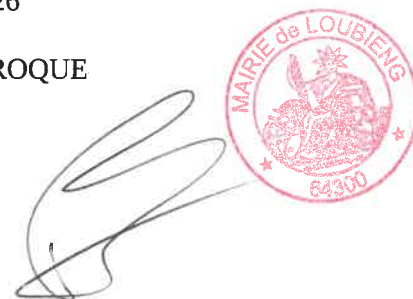
Titulaire : **Monsieur Francis LARROQUE**

Suppléant : **Monsieur Jérémy LAUDA**

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération :

- à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- à Monsieur le Président du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Fait à Loubieng,
le 1^{er} avril 2026
Le Maire
Francis LARROQUE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, les trente et un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Francis LARROQUE Maire, Amandine Poustis, Jérémy Lauda Stanislas Saint-Antoine, Sandra Bergerot, Fabienne Candau, Jean-Marc Haramboure, Christian Gracia, Fannie Laffitte, Nathalie Mousquez, Jean Nicaud, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : ...

Mme Fabienne Candau a été désignée comme secrétaire de séance.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de la séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR:

- Délibération : Vote du compte financier Unique 2025 (CFU)
- Délibération : Affectation du Résultat 2025
- Délibération : Fixation des taux des impôts locaux 2026
- Délibération : Attribution de subvention aux associations pour l'année 2026
- Délibération : Détermination du type d'articles à imputer au poste comptable 623 du budget primitif 2026
- Délibération : Vote du Budget primitif 2026
- Délibération : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Délibération : Désignation du correspondant défense pour la Commune de Loubieng
- Délibération : Désignation du correspondant Sécurité Routière pour la Commune de Loubieng
- Délibération : Désignation du représentant incendie et secours

Questions diverses :

- Point de situation sur la construction de l'atelier communal
- Point de situation sur l'étude de sol pour le logement communal
- Composition des commissions communales : voirie, MCLV, agriculture



Membres en exercice	11
Membres présents	11
Membres absents	0
Pouvoir donné	0
Nombres votes	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2026-22

Objet : Désignation du correspondant défense et sécurité incendie pour la Commune de Loubieng

Monsieur le Maire explique, que par suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder au choix d'un conseiller municipal en charge des questions relatives à la défense et à la sécurité incendie.

En effet, la professionnalisation des armées et la suspension de la conscription conduisent à reformuler les liens entre la société française et sa défense. Il en va de même avec les services de secours et incendie.

Aussi, ce conseiller aura vocation à devenir interlocuteur privilégié pour la défense et les services de sécurité. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de désigner, parmi ses membres, ce délégué à la défense.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

Désigne Jean-Marc HARAMBOURE pour s'occuper, dans la Commune, des questions relatives à la défense et à la sécurité incendie

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente décision :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées – Atlantiques,
- Madame la Ministre de la Défense
- Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours (SDIS).

Fait à Loubieng,
le 1^{er} avril 2026
Le Maire
Francis LARROQUE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, les trente et un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

Étaient présents : Francis LARROQUE Maire, Amandine Poustis, Jérémy Lauda Stanislas Saint-Antoine, Sandra Bergerot, Fabienne Candau, Jean-Marc Haramboure, Christian Gracia, Fannie Laffitte, Nathalie Mousquez, Jean Nicaut, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : ...

Mme Fabienne Candau a été désignée comme secrétaire de séance.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de la séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR:

- Délibération : Vote du compte financier Unique 2025 (CFU)
- Délibération : Affection du Résultat 2025
- Délibération : Fixation des taux des impôts locaux 2026
- Délibération : Attribution de subvention aux associations pour l'année 2026
- Délibération : Détermination du type d'articles à imputer au poste comptable 623 du budget primitif 2026
- Délibération : Vote du Budget primitif 2026
- Délibération : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Délibération : Désignation du correspondant défense pour la Commune de Loubieng
- Délibération : Désignation du correspondant Sécurité Routière pour la Commune de Loubieng
- Délibération : Désignation du représentant incendie et secours

Questions diverses :

- Point de situation sur la construction de l'atelier communal
- Point de situation sur l'étude de sol pour le logement communal
- Composition des commissions communales : voirie, MCLV, agriculture



Mairie de Loubieng
400 chemin de l'église
64300 LOUBIENG
Tél : 05 59 69 19 11
commune-de-loubieng@orange.fr

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 064-216405811-20260331-202621COMAO-DE



Membres en exercice	11
Membres présents	11
Membres absents	0
Pouvoir donné	0
Nombres votes	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Délibération n° 2026-21

Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

NB : il est voté au scrutin secret pour les nominations, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21). Toutefois, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire (art. L 2121-21 du CGCT).

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Sont candidats au poste de titulaire :

M. SAINT-ANTOINE Stanislas
M. NICAUT Jean
Mme MOUSQUEZ Nathalie

Sont candidats au poste de suppléant :

M. LAUDA Jérémy
Mme LAFFITTE Fannie
Mme GASTIGAR Amandine

Nombre de votants : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11



Mairie de Loubieng
400 chemin de l'église
64300 LOUBIENG
Tél : 05 59 69 19 11
commune-de-loubieng@orange.fr

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 064-216405811-20260331-202621COMAO-DE



Ainsi et selon le résultat du scrutin, sont donc désignés en tant que :

- délégués titulaires :

M. SAINT-ANTOINE Stanislas

M. NICAUT Jean

Mme MOUSQUEZ Nathalie

- délégués suppléants :

M. LAUDA Jérémy

Mme LAFFITTE Fannie

Mme GASTIGAR Amandine Pour extrait certifié conforme.

Fait à Loubieng,
le 1^{er} avril 2026

Le Maire

Francis LARROQUE